Connaissance du fonctionnement institutionnel III

UE 41

Enseignant(s) responsable de l'UE : Eléonore VANOPDENBOSCH
Autres enseignant·e·s de l'UE : Catherine COLLIN, Brenda CONDE

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	EDU31CFI
Nombre de crédits ECTS	5 (facteur de pondération)
Volume horaire	95 h (Q1 95 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont 79 A, 1370 Jodoigne
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
ED31LR4 Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4	45	3	NON
ED31CFIFN Formation à la neutralité	20	1	OUI
ED31CFIEM Education aux multimédias 4	30	1	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec un sens critique
- **HE02** HE. 2. respecter un cadre déontologie et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
- **HE03** HE. 3. être un acteur institutionnel et social engagé
- **RE01.2** ARES. 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société
- **RE01.3** ARES. 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe
- **RE02** ARES. 2 Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité :
- **RE02.1** ARES. 2.1 Respecter les règlementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- **RE02.4** ARES. 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action

Autres connaissances ou compétences prérequises

Formation à la neutralité

Aucun prérequis requis.

Education aux multimédias 4

Néant

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4

Objectifs
Comprendre le Décret maltraitance, la déchéance de l'autorité parentale

- Connaitre et comprendre la législation relative au nouveau statut des incapables

- Cerner le contrat de travail et les obligations qui en découlent

- Connaitre et comprendre les règles déontologiques : secret professionnel

Contenu
Le Décret maltraitance

La déchéance de l'autorité parentale

Le nouveau statut des incapables

Les différents contrats de travail et leurs obligations

La déontologie applicable aux éducateurs et le secret professionnel

Formation à la neutralité

Objectifs

- Maîtriser les valeurs fondatrices de la neutralité en Fédération Wallonie-Bruxelles (Déclaration des droits de l'homme, Constitution Belge, Décrets Neutralité du 31/03/1994 et 17/12/2003);

- Développer une réflexion ouverte en cohérence avec les principes de la neutralité dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Acquérir une démarche favorisant une neutralité positive;

- Faire preuve d'une attitude empreinte d'ouverture et de respect dans les discussions autour de diverses thématiques, d'actualité notamment.

Contenu
- Première partie du cours : notions fondamentales, approches philosophiques et juridiques de la neutralité, la neutralité dans l'enseignement. Cette première partie est basée sur le livre « Enseignant et neutre : les obligations en Communauté française de Belgique », sous la direction de B. Wiame (2009). Bruxelles : De Boeck;

- Deuxième partie du cours : réflexions en grand groupe autour de thématiques abordées par Nadia Geerts dans son ouvrage « La neutralité n'est pas neutre » (2012) ainsi que sur base de faits d'actualité, de réflexions citoyennes (discrimination, préjugés, etc.);

- Troisième partie du cours : présentation par les étudiants d'une thématique de leur choix qui sera abordée sous un angle faisant apparaître une neutralisation de point de vue et réflexion en grand groupe sur la manière d'aborder ces thèmes en classe (stage et future pratique).

Education aux multimédias 4

Objectifs

- Comprendre le paysage médiatique qui nous entoure et se faire le relais des bonnes pratiques médiatiques
- S'interroger sur les effets des technologies numériques sur les pratiques sociales
- Comprendre et expérimenter les médias dans leurs dimensions relationnelles et émotionnelles
- Développer le sens critique et l'autonomie face à tout message dont le futur éducateur est la cible ou l'émetteur
- Mettre en place des activités éducatives adaptées à un groupe spécifique et à une problématique spécifique dans le champ de l'éducation aux médias.

Contenu

Les séances sont au service de la tâche complexe réalisée par les étudiant·es dans le cadre de leur présentation devant un jury de professionnel·les du secteur de l'éducation aux médias. Les groupes d'étudiant·es doivent réaliser un outil d'éducation aux médias qui repose sur une étude documentaire préalable.

De manière générale, un retour est fait sur les éléments techniques indispensables à la réalisation du travail:

- Critique des sources et normes APA dans Word
- Outils numériques qui permettent de créer des animations en ligne : Genial.ly, Wooclap, Mural, etc.
- Retour sur les compétences en éducation aux médias
- Choix du sujet et méthodes de recherche documentaire en ligne
- Construction d'un dossier d'animation et création des supports nécessaires
- Test de l'outil et pratique réflexive.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4

Mise en situation de problème,

Questionnement par rapport au sujet abordé

Explication des termes et notions nouvelles via des exemples concrets

Différents documents, questions

Formation à la neutralité

Exposés, lectures d'articles, séminaires en grand groupe, débats.

Education aux multimédias 4

Approche par projet : réalisation d'un travail en fonction d'une thématique précise concernant l'éducation aux médias.
Réalisation par groupe de 2 à 3 étudiant·es d'une activité de sensibilisation à une thématique du champ de l'éducation aux médias. Ce projet sera présenté devant un jury composé de membres professionnels de l'éducation aux médias et à l'information. Dans ce cadre, les séances de cours apporterons les rappels théoriques nécessaires et présenteront des outils numériques permettant aux étudiants à réaliser leur tâche. Des séances de coaching par groupes sont également prévues (voir campus numérique).

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4

Comprendre le Décret maltraitance, la déchéance de l'autorité parentale

Connaitre et comprendre la législation relative au nouveau statut des incapables

Cerner le contrat de travail et les obligations qui en découlent

Connaitre et comprendre les règles déontologiques : secret professionnel

Formation à la neutralité

- Développer une réflexion ouverte en cohérence avec les principes de la neutralité dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Acquérir une démarche favorisant une neutralité positive ;

- Faire preuve d'une attitude empreinte d'ouverture et de respect dans les discussions autour de diverses thématiques, d'actualité notamment.

Education aux multimédias 4

À l'issue du cours d'Éducation aux multimédias 4, l'étudiant·e est capable de :

- maîtriser le vocabulaire de l'éducation aux médias,
- porter un regard critique sur les médias qui l'entourent ;
- utiliser à bon escient les outils multimédias ;
- réaliser une étude préliminaire reposant sur des sources variées et fiables, sur un sujet lié à l'éducation
- construire une animation de sensibilisation/ éducation au multimédia en fonction du public-cible et la présenter devant une jury de professionnels de l'éducation;
- adopter une posture réflexive sur la travail réalisé et s'autoévaluer.

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4 : Syllabus	sur le campus numérique	—
Formation à la neutralité : Supports de cours Apports théoriques Copies d'articles	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Formation à la neutralité :	—	—
Education aux multimédias 4 : Différents textes et références sont déposés sur la plateforme numérique de la haute école	—	—
Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4 : Les documents pour le cours de législation et réglementations sont disponibles sur l'e-campus et font partie de la matière d'examen	sur le campus numérique	—
Education aux multimédias 4 : Contenus et aides méthodologiques disponibles sur le campus numérique.	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4 — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Formation à la neutralité — méthode d'intégration : 20 %			
Évaluation continue	100 %	Type de questions : Non applicable	Examen à livre : —
Appréciation participative et présentielle. Cette activité est non remédiable en deuxième session. Si la mention P (Participé) est appliquée, l'AA sera validée. Si la mention NP (Non Participé) est appliquée, l'AA ne sera pas validée (en cas de non présence ou de non-participation à toutes les séances de formation, l'AA ne pourra pas être validée).			
Education aux multimédias 4 — méthode d'intégration : 30 %			
Évaluation continue	100 %	Type de questions : Le travail remis sera suivi d'une défense orale	Examen à livre : Livre fermé
Des retours formatifs sont prévus durant le quadrimestre. Ils sont obligatoires pour pouvoir présenter l'épreuve. La recherche documentaire sur le sujet choisi ou attribué sera à remettre au professeur à une date communiquée sur le campus numérique. Pour la seconde partie du travail (partie pratique), les travaux écrits seront à remettre avant le jour des jurys, à savoir l'avant dernière semaine de cours. Les présentations orales devant jury seront accompagnées d'un support visuel qui sera déposé le jour des présentations orales. En cas d'échec à la partie écrite du dossier, un correctif pourra être apporté par le groupe au plus tard le premier jour de la session d'examens de janvier. Les travaux présentant plus de 10 fautes d'orthographe sont automatiquement sanctionnés de la note de 0/20.			

Août			
Législation et réglementation (y compris droit des personnes et des familles) 4 — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Education aux multimédias 4 — méthode d'intégration : 30 %			
Travaux hors session	100 %	Type de questions : Non applicable	Examen à livre : Livre fermé
L'épreuve de seconde session sera évaluée par la remise d'un travail qui reposera sur la correction et l'amélioration du travail réalisé au premier quadrimestre. Si l'étudiant·e n'a pas été en mesure de suivre les cours et/ou de présenter son travail au premier quadrimestre, il ou elle devra réaliser un travail individuel. Ce travail pourra, si le professeur le juge nécessaire, faire l'objet de questions orales lors d'un appel Teams fixé à une date à la convenance de chacun·e. Quoi qu'il en soit, le travail écrit devra être envoyé au professeur en pdf par mail, le 1er jour de la seconde session à midi au plus tard. Les travaux présentant plus de 10 fautes d'orthographe sont automatiquement sanctionnés de la note de 0/20.			